

LE VOTE PAR INTERNET, COMMENT VOTER ?

Depuis n'importe quel ordinateur, smartphone ou tablette, en vous rendant sur le site de la Cipav, bouton Elections2020, vous accédez directement au vote, ou alors saisissez dans la barre d'adresse de votre navigateur internet l'adresse du site de vote :

<https://cipav.paragon-election.com>



#1

Saisissez l'adresse du site Internet dans la barre d'adresse de votre navigateur : et non dans un moteur de recherche !
Ou flashez directement le flash code au recto de ce courrier avec votre appareil mobile connecté à Internet.
Puis indiquez votre code d'accès, votre mot de passe et votre code secret (cf. recto du courrier).

Pour toute difficulté, veuillez contacter la hotline :
09.72.30.55.63 ou **supportvote@paragon-cc.fr**

#2

A cette étape, vous pouvez :

- Prendre connaissance des candidats (binômes titulaire et suppléant)
- Consulter leur profession de foi
- Sélectionner les candidats dans la limite du nombre indiqué.
- Attention si aucun candidat n'est coché, le vote sera considéré comme blanc.

A noter que vous ne pouvez voter que pour les candidats de votre collège d'appartenance.

Lorsque votre choix est fait, cliquez sur voter (bouton vert) en bas page.

#3

A cette étape, vous visualisez votre bulletin de vote prêt à être validé, vous pouvez :

- Valider définitivement ce choix,
- Ou annuler et revenir aux étapes précédentes (bouton annuler)

#4

VOTRE VOTE EST TERMINE, lorsque votre bulletin tombe dans l'urne, vous visualisez votre ACCUSE de RECEPTION, preuve de votre vote, si vous le souhaitez vous pouvez :

- le recevoir par Email en saisissant votre adresse électronique qui ne sera pas conservée
- ou le télécharger au format PDF